

CANCEL'R : Annulation roulage et Chutes

Notre Garantie distribuée exclusivement par les organisateurs d'évènement partenaires d'Assuracing pour leurs propres clients.

Garanties	Taux de prise en charge
Annulations justifiées, avec ou sans franchise selon les motifs	100% ou 70%
Annulations pour intempéries ⁽¹⁾	70%
Chute lors de l'évènement de roulage ⁽¹⁾	50%

A) Motifs d'annulation pris en charge à 100% (motif survenu avant le roulage) :

- Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)
- Maladie de l'assuré
- Hospitalisation de l'assuré
- Accident, maladie ou hospitalisation d'un parent proche
- Décès du conjoint, ascendant ou descendant au 1er degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti
- Naissance d'un enfant ou petit enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage
- Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage
- Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage
- Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage
- Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin
- Vol des papiers d'identité indispensables à l'assuré pour se rendre à la journée de roulage

B) Motifs d'annulation pris en charge à 70% :

- Contrainte professionnelle de l'assuré
- annulation de congés de l'assuré
- immobilisation du véhicule suite à panne ou accident (hors panne d'essence) dans les 24 heures précédant l'évènement de roulage
- Dommages matériels importants, survenant postérieurement à la réservation de l'Évènement de roulage, impactant le domicile de l'Assuré ou les locaux professionnels ou l'exploitation agricole
- **ANNULATION POUR CAUSE D'INTEMPERIES**, valable en cas d'intempéries le jour du roulage ou si prévisions d'intempéries dans les 4 jours précédant la journée de roulage

VAX CONSEILS

C) Motif de chute à 50% ⁽¹⁾ :

-Toute chute contraignant le pilote à l'abandon de son roulage (véhicule ou pilote non opérationnel(s)). Le jour de chute est considéré comme un jour sinistré. La garantie et La franchise s'appliquent sur l'ensemble des jours de roulage restant à réaliser, incluant le jour de chute.

Exemple : roulage de 3 jours à 300 € avec chute le jour 1 : remboursement de 50% de 300 € = 150 €.

D) LES MOTIFS NON JUSTIFIES OU NON PREVUS AU CONTRAT NE SONT PAS REMBOURSES (0%) :

Exemple : je n'ai plus envie de rouler, ma belle-mère m'a convié à un repas de famille, j'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de Médecin.

⁽¹⁾ *Applicable pour les roulages et stages de pilotage, hors compétition (essais chronométrés, warm'up, course)*

Retrouvez toutes les informations relatives au produit via le lien ci-dessous.

<https://assuracing.com/documents>

VAX CONSEILS